



**PROCÈS-VERBAL DE LA 524^e RÉUNION
DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
tenue le jeudi 18 février à 14 h 30 et le 1^{er} mars à 8 h 30 au salon rouge de l'UQTR
(524-18-02-16)**

Présences :

M. Ismaïl Biskri, président
M. René Lesage, premier vice-président aux relations de travail
Mme Monique Cadrin, vice-présidente aux affaires syndicales (18 février seulement)
M. Sylvain Beaudry, trésorier
M. Jocelyn Perreault, secrétaire
Mme Diane Saint-Laurent, vice-présidente aux services à la collectivité (1^{er} mars seulement)
M. Adel Omar Dahmane, vice-président aux affaires universitaires (1^{er} mars seulement)

Absences motivées :

Considérant l'heure tardive, le président propose de traiter seulement les points de l'ordre du jour reliés à la prochaine réunion du conseil syndical, de suspendre la présente rencontre et de poursuivre les discussions sur les autres points lors de la rencontre prévue pour le 3 mars.

Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, et Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail, assistent également à la réunion.

Ismaïl Biskri, président, anime la rencontre et Alain Gamelin agit à titre de secrétaire.

CX-524-18-02-16-00 *Projet d'ordre du jour*

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption des procès-verbaux de la 522^e réunion
- 3) Suites à donner aux dossiers
- 4) Correspondance et information :
 1. Correspondance depuis le 29 janvier 2016
 2. Dépôt de l'agenda syndical
 3. Prochain numéro du bulletin *Le point d'ancre* : Vol. 18 no 5
 4. Retenues à la source de janvier : ARC : 3271 \$; MRQ : 6147 \$
- 5) Rapport des officiers et des délégations
- 6) Rencontre d'information sur les compressions budgétaires
- 7) Comité sur les compressions budgétaires de l'UQTR : rapport
- 8) Prévisions des produits et des charges pour l'année 2016-2017
- 9) Taux de cotisation syndicale pour l'année 2016-2017
- 10) Projet d'amendements des statuts du Syndicat
- 11) Projet de code d'éthique et déontologie pour les officiers et le personnel
- 12) Projet d'ordre du jour du CS du 25 février
- 13) Affaires nouvelles
- 14) Date de la prochaine réunion : 3 mars 2016
- 15) Levée de l'assemblée

CX-524-18-02-16-01 *Adoption de l'ordre du jour (18 février)*

Sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

CX-524-18-02-16-02 Lecture et adoption des procès-verbaux des 523^e et 524^e réunions du CX (1^{er} mars)

Après avoir suggéré quelques modifications et corrections, sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 522^e réunion du comité exécutif tenue le 4 février 2016.

CX-524-18-02-16-03 Suites à donner aux dossiers (1^{er} mars)

Le président fait lecture des suites à donner aux réunions antérieures du comité exécutif et du conseil syndical et rappelle les mandats confiés à chacun des officiers.

Les officiers conviennent de retirer certains dossiers des suites à donner.

On signale l'ajout, aux suites à donner, des éléments faisant partie du plan d'action 2015-2016 et n'ayant pas encore été réalisés.

CX-524-18-02-16-04 Correspondance et information (1^{er} mars)

1. Dépôt de la correspondance reçue et expédiée depuis le 29 janvier 2016

Le président invite les membres à prendre connaissance du courrier reçu et expédié depuis le 29 janvier 2016 et à soumettre leurs questions aux officiers concernés.

2. Dépôt de l'agenda syndical

On précise les principales activités inscrites à l'agenda syndical du mois de mars.

3. Prochain numéro du bulletin Le point d'ancre : Vol. 18 no 5

On signale que le prochain numéro du bulletin portera sur les rapports annuels des officiers.

La date de tombée est fixée au 14 mars, pour un dépôt au conseil syndical le 24 mars, avant d'être expédié aux membres pour l'assemblée générale.

4. Retenues à la source de janvier : ARC : 3271 \$; MRQ : 6147 \$

CX-524-18-02-16-05 Rapport des officiers et des délégations (1^{er} mars)

Président

- Le président résume les échanges qui ont eu lieu lors du conseil fédéral de la Fédération et lors du comité de liaison intersyndicale de l'UQ (CLIUQ).
- Lors de ces rencontres, il fut longuement question des négociations dans le réseau universitaire québécois et plus particulièrement à l'UQTR. Les professeurs du SPUQ ont d'ailleurs voté pour la tenue de trois jours de grève. La direction de l'UQAM semble vouloir profiter de la situation pour demander des changements majeurs à la convention. Le Syndicat des professeurs de l'Université de Sherbrooke a dû aussi faire des concessions importantes sur les salaires et l'embauche du nombre de professeurs.
- La Fédération a fait une intervention publique réclamant l'attribution à l'ensemble des professeurs d'université du Québec d'une subvention annuelle de recherche de 10 000 \$.
- Au CLIUQ, il fut question de la couverture d'assurances collectives. Il y aurait des discussions afin de revoir le panier de services couverts afin de réduire les coûts.
- Les membres du CLIUQ ont aussi convenu de faire une rencontre extraordinaire afin de discuter d'interventions possibles afin de dénoncer les compressions budgétaires et souligner l'importance du réseau de l'UQ dans le développement des régions du Québec.
- Le président indique qu'il a assisté à une rencontre du Forum des partenaires de l'UQTR. Le vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH) a fait le point sur les compressions budgétaires et a confirmé que l'UQTR s'achemine vers un déficit de 13 M\$ en 2015-2016 et qu'elle devra présenter un plan de redressement financier qui devrait s'étaler sur une période d'au moins quatre ans. La rencontre du sous-

comité devant travailler à l'élaboration d'un sondage sur la mobilisation du personnel de l'UQTR ne s'est pas tenue.

- Enfin, le président indique qu'il a rencontré le nouveau recteur mardi dernier et qu'il a eu l'occasion de le sensibiliser sur différents dossiers importants pour le Syndicat. Il a aussi eu l'occasion d'échanger sur les discussions actuelles sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective.

Comité des relations de travail (CRT)

- Le VPRT fait l'historique d'un dossier d'un professeur qui conteste le refus de promotion. Depuis quelques mois, le CRT discute du libellé d'une lettre d'entente qui aurait permis la reprise de l'analyse du dossier par un nouveau comité d'évaluation. De nouveaux éléments aux dossiers permettent toutefois de croire qu'il ne sera pas possible d'obtenir un traitement équitable du dossier et le procureur du Syndicat recommande d'interrompre les échanges avec la direction et de soumettre le dossier directement à l'arbitrage afin d'obtenir un dédommagement pour le professeur. Après discussion, les officiers se déclarent en accord avec la recommandation du VPRT de soumettre le dossier du professeur à l'arbitrage.
- Le VPRT mentionne que le directeur du service des relations de travail a confirmé qu'un professeur qui refuse de rencontrer les vice-recteurs académiques afin de discuter de sa tâche professorale n'encourra aucunement des mesures disciplinaires malgré le libellé de la convention collective.
- La prochaine réunion du CRT conjoint aura lieu le 11 mars prochain et il y sera plus particulièrement question du statut de professeur associé et des règles de fonctionnement internes des écoles de gestion et de génie.
- Le VPRT indique qu'il a amorcé des discussions avec le service des relations de travail de l'UQTR afin d'ajouter à la nomenclature des fonctions reliées à la direction académique prévues à l'article 10.05 h) de la convention collective.
- Le VPRT attire l'attention des membres sur l'invitation adressée par la direction de l'UQTR aux professeurs occupant un poste de direction académique afin de discuter avec eux des façons de réduire les coûts de fonctionnement de l'UQTR et d'augmenter ses revenus. Le VPRT craint que la direction profite de cette rencontre pour aborder des questions reliées à la convention collective. Il propose donc d'adresser au vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH) une demande formelle, afin de faire preuve de transparence, de diffusion sur le web du déroulement de cette rencontre. Les officiers se déclarent en accord avec cette proposition.
- Le VPRT signale que la multiplication des cours en ligne suscite de plus en plus de commentaires. Il est étonné qu'il n'y ait pas de comité de suivi sur les cours en ligne où il serait possible de corriger le mode de fonctionnement actuel. Les officiers suggèrent d'inviter la doyenne de la gestion académique des affaires professorales (DGAAP) pour un dîner-conférence sur le sujet.

VPAU

Le VPAU signale que depuis la dernière réunion du comité exécutif, il y eut une réunion du comité des affaires universitaires le 15 février et une rencontre de la commission des études le 23 février.

Au comité des affaires universitaires, il fut surtout question des nouveaux gabarits de cours, des contraintes imposées par le service des communications sur les logos affichés sur le portail de l'UQTR, des modes de fonctionnement du comité de promotion et du rôle de la fondation dans le financement de la recherche à l'UQTR.

La rencontre avec les membres de la commission des études a porté sur le projet de règlement sur le cheminement des études de premier cycle, les nouveaux gabarits de plan de cours, sur la création d'un programme de subvention pour la recherche internationale,

sur le plan stratégique de la recherche et les orientations budgétaires de l'UQTR pour l'année 2016-2017.

VPSC

- La VPSC signale que la prochaine réunion du CSC est prévue pour le 10 mars prochain. Il y sera plus particulièrement question des critères d'attributions des bourses d'études du Syndicat.
- La VPSC mentionne qu'une rencontre du comité de valorisation du rôle des professeurs de l'UQTR est prévue le 12 avril.
- La VPSC signale que le trésorier du Syndicat sera le premier récipiendaire du prix d'excellence en service à la collectivité de l'UQTR. Considérant ce choix, elle se félicite des démarches entreprises par le CSC pour inciter l'UQTR à créer un tel prix. Les membres du comité exécutif félicitent le professeur Beaudry pour son prix et l'assurent de leur présence lors de la remise du prix le 17 mars prochain.

Trésorier

Le secrétaire indique qu'il n'a rien de particulier à signaler.

Secrétaire

Le secrétaire indique qu'il n'a rien de particulier à signaler.

CX-524-18-02-16-06 Comité sur les compressions budgétaires de l'UQTR : rapport (18 février et 1^{er} mars)

18 février

Les officiers discutent de la rencontre d'information avec les professeurs qui s'est terminée à 14 h. Plus de 75 professeurs ont participé à la rencontre qui s'est déroulée de 12 h à 14 h.

Les professeurs semblent accorder une grande importance au maintien du plancher d'emploi et à la nécessité de contribuer au développement de la recherche à l'UQTR.

Après discussion, il est convenu :

- De rendre accessible à l'ensemble des professeurs le diaporama utilisé pour la rencontre d'information avec l'ensemble des professeurs;
- D'informer la direction de l'UQTR que si elle souhaite poursuivre les discussions sur les coûts de la convention collective, elle doit retirer, avant le 22 février 12 h, l'hypothèse d'imposer un cinquième cours à l'ensemble des professeurs pour l'année 2016-2017;
- Les membres conviennent qu'il serait possible d'envisager d'autres scénarios que les hausses de salaire dans la répartition des 50 % d'économies générées par les concessions temporaires;
- Les membres proposent aussi d'envisager la réduction du nombre de postes pour le gel du plancher d'emploi.

1^{er} mars

Le VPRT rappelle que la contreproposition adoptée par le conseil syndical du 25 février a été expédiée à la direction de l'UQTR le soir même en demandant une rencontre le plus rapidement possible.

Une rencontre a eu lieu entre les parties le lendemain, 26 février à 14 h.

Le vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH) semble avoir trouvé la contreproposition intéressante tout en considérant les délais fixés trop courts. Il a même proposé de prolonger la suspension des processus d'embauche d'une semaine afin de tenir compte de la semaine de relâche.

Considérant l'ultimatum du conseil syndical fixé au 3 mars, M. Malo a convenu de déposer la contreproposition syndicale au comité de régie de l'université qui doit se réunir, le lundi 29 février, et de donner une réponse au Syndicat au plus tard le mardi 1^{er} mars.

Au moment de la rencontre, le Syndicat n'a toujours pas reçu de contreproposition de la direction.

Le VPRT considère que la balle est dans le camp de la direction. La proposition du conseil syndical est avantageuse pour l'UQTR et pour le développement de la recherche.

Si la direction ne dépose pas de contreproposition intéressante, les membres conviennent, comme prévu dans la résolution du conseil syndical, de mettre fin, dès le 3 mars, aux discussions sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective.

Il est aussi convenu, au début de la semaine prochaine, d'expédier aux professeurs un courriel annonçant la fin des discussions, d'informer les membres du conseil d'administration de l'UQTR de l'échec des discussions et de publier un communiqué de presse pour dénoncer l'attitude de la direction dans le cheminement du dossier.

Si la direction dépose une contreproposition intéressante et manifeste une ouverture à trouver une solution rapidement, il est convenu d'en saisir le conseil syndical afin de discuter d'un prolongement des délais.

Si la direction achemine une contreproposition, il est convenu de la faire parvenir aux membres du comité exécutif pour qu'ils puissent en faire l'évaluation.

Le trésorier quitte à 10 h 15.

CX-524-18-02-16-08 Prévisions des produits et des charges pour l'année 2016-2017 (18 février)

Le trésorier rappelle qu'il a préparé les prévisions des produits et des charges pour l'année 2016-2017 à la suite des commentaires formulés par les officiers lors de la réunion du comité exécutif du 4 février dernier.

Pour la prochaine année, les produits s'élèveront à environ 755 000 \$, 4,8 % de plus que le budget de l'année 2015-2016.

Les charges prévues s'élèveront à 725 000 \$, 9,6 % de plus que l'année dernière. Il rappelle que les prévisions tiennent compte du retour à temps complet de la conseillère aux relations de travail pour la prochaine l'année.

L'année financière 2015-2016 devrait se terminer avec un surplus qui sera intégralement versé au fonds de défense professionnel.

À la suite de la présentation des postes budgétaires, le trésorier répond aux questions des membres.

Après discussion, les officiers adoptent la résolution suivante :

(2016CX-524-18-02-R151)

CONSIDÉRANT les résultats financiers prévus au 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT les prévisions des produits et des charges pour l'année 2016-2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du trésorier;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif;

Sur proposition du trésorier, appuyée par le secrétaire, il est unanimement résolu de recommander au conseil syndical d'adopter les prévisions des produits et des charges pour l'année 2016-2017 telles qu'annexées à la présente résolution.

CX-524-18-02-16-09 Taux de cotisation syndicale pour l'année 2016-2017 (18 février)

Le trésorier signale que les prévisions des produits et des charges pour l'année 2016-2017 ont été préparées avec un taux de cotisation syndicale de 1,5 %.

Il rappelle que lors de l'assemblée générale de septembre 2013, le comité exécutif avait convenu d'une règle permettant de stabiliser le taux de cotisation à 1,5 % pour les prochaines années.

Il recommande donc de respecter cette règle pour l'année 2016-2017.

Après discussion, les officiers adoptent la résolution suivante :

(2016CX-524-18-02-R152)

CONSIDÉRANT les résultats financiers prévus au 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT les prévisions des produits et des charges pour l'année 2016-2017;

CONSIDÉRANT le taux de cotisation syndicale actuel (1,5 %);

CONSIDÉRANT l'engagement pris par le comité exécutif de stabiliser le taux de cotisation syndicale;

CONSIDÉRANT les explications du trésorier;

CONSIDÉRANT l'avis unanime des membres du comité exécutif;

Sur proposition du trésorier, appuyée par le secrétaire, il est unanimement résolu de recommander au conseil syndical de maintenir, pour l'année 2016-2017, la cotisation syndicale à 1,5 % de l'ensemble de la rémunération versée selon la convention collective des professeurs et des professeures.

CX-520-03-12-15-10 Projet d'amendements des statuts du Syndicat (18 février)

Le secrétaire rappelle que le projet d'amendements aux statuts présenté à l'assemblée générale de septembre 2015 n'a pas été adopté faute d'un nombre de votants suffisant.

Lors de la journée bilan et plan d'action de juin, le comité exécutif avait convenu de présenter le même projet d'amendements à l'assemblée générale du mois de mars en y ajoutant toutefois l'introduction du vote électronique sur les questions nécessitant une période de vote prolongé.

Le projet d'amendements des statuts qui sera soumis au conseil syndical et à l'assemblée générale tient compte de cette recommandation.

Le conseiller aux affaires universitaires rappelle les principaux amendements suggérés.

Après avoir répondu aux questions des membres, le comité exécutif adopte la résolution suivante :

(2016CX-524-18-02-R153)

CONSIDÉRANT que les statuts n'ont pas été modifiés depuis septembre 2011;

CONSIDÉRANT la nécessité de corriger des anomalies et de revoir certaines modalités de fonctionnement des instances;

CONSIDÉRANT la volonté du comité exécutif d'introduire le vote électronique lors des votes prolongés;

CONSIDÉRANT le projet déposé d'amendements des statuts;

CONSIDÉRANT l'avis unanime des officiers;

Sur proposition du secrétaire, dûment appuyée par le trésorier, il est résolu de recommander aux délégués syndicaux d'adopter le projet d'amendements aux statuts du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) selon le document annexé à la présente résolution.

CX-524-18-02-16-11 Projet de code d'éthique et déontologie pour les officiers et le personnel (1^{er} mars)

Le président propose de considérer le projet de code d'éthique pour les officiers comme un dépôt et il invite les officiers à faire parvenir leurs commentaires au conseiller aux

affaires universitaires et à réinscrire le dossier à la réunion du comité exécutif du 17 mars prochain.

CX-524-18-02-16-12 **Projet d'ordre du jour du CS du 25 février (18 février)**

Le président attire l'attention des membres sur le projet d'ordre du jour de la réunion du conseil syndical du 25 février prochain.

Après discussion, les officiers adoptent le projet suivant :

1. Mot de bienvenue du Président
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Compressions budgétaires à l'UQTR : rapport
5. Rencontre avec le nouveau recteur (13 h)
6. Rapport du comité des relations de travail
7. Rapport de la firme Mazars sur les fonds départementaux de recherche
8. Affaires budgétaires :
 - 8.1. Projet des produits et des charges pour l'année 2016-2017
 - 8.2. Taux de cotisation syndicale pour l'année 2016-2017
9. Projet d'amendements des statuts du Syndicat
10. Projet d'ordre du jour de la 143^e assemblée générale du Syndicat
11. Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale des professeurs
12. **Tribune des délégués et des déléguées**
13. Adoption du procès-verbal de la 296^e réunion du conseil syndical
14. Suites à donner aux réunions du comité exécutif et du conseil syndical
15. Information et dépôt de documents :
 - 15.1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif : 518^e réunion
 - 15.2. Dépôt de l'agenda syndical de février 2016
 - 15.3. Rapport sur les dossiers de la FQPPU
16. Affaires nouvelles
17. Date de la prochaine rencontre : 25 février 2016
18. Levée de l'assemblée

CX-524-18-02-16-13 **Affaires nouvelles (18 février)**

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

CX-524-18-02-16-14 **Date de la prochaine réunion (18 février)**

Les officiers conviennent de poursuivre la 524^e réunion du comité exécutif lors de la rencontre prévue pour le 3 mars prochain.

CX-524-18-02-16-15 **Levée de l'assemblée (1^{er} mars)**

La réunion est suspendue à 16 h 30.


Ismaïl Biskri
Président


Jocelyn D. Perreault
Secrétaire